



Sommaire

- La rentrée...
- Mobilisation du 10 octobre
- Contacts académiques

2017 - 2018 **Bulletin académique n° 1**

La rentrée et ses zones d'ombre...

Le protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) est entré en application le 1er septembre 2017. Il implique dorénavant un avancement d'échelon à un rythme unique pour les personnels enseignants, d'éducation et psychologues, reclassés en fonction des nouvelles grilles.

Exit l'avancement au choix et grand choix qui concernaient, rappelons-le, respectivement 50 et 30 % d'un corps. Désormais il faudra 26 ans, contre 20 ans auparavant par le grand choix, pour gravir l'ensemble des échelons du premier grade (**classe normale**).

Les collègues aux 6^{ème} et au 8^{ème} échelon pourront éventuellement bénéficier d'un « avancement accéléré » d'un an suite à leur « rendez-vous carrière » instauré pour « apprécier leur valeur professionnelle » mais seuls 30% d'entre-eux seront concernés...

Dans le second grade (**hors-classe**), la durée de séjour dans les seuls deux premiers échelons est écourtée.

Quant à l'accès à la **classe exceptionnelle**, il sera réservé, à terme, à seulement 10 % de l'effectif du corps, dont 80 % pour des collègues ayant exercé en établissements difficiles ou exercé des fonctions particulières pendant au moins 8 ans. Resteront 20 % (attention 20 % des 10 % à terme, c'est-à-dire très peu...) pour les collègues qui auront effectué « une carrière exceptionnelle ». Mais aucune modalité n'est encore fixée pour le moment.

Ce PPCR est techniquement une véritable usine à gaz car, vous l'avez constaté, il est émaillé de nombreuses **zones d'ombres**, sur tous les plans.

Politiquement, le PPCR veut faire passer des vessies pour des lanternes car dans un contexte de contrainte budgétaire, **la revalorisation annoncée des rémunérations des enseignants n'est qu'illusoire !** C'est la raison pour laquelle le **SNETAA-FO et sa fédération la FNEC FP FO ont toujours rejeté en bloc le PPCR...**

C'est d'ailleurs sans surprise que les dispositions prévues par le gouvernement précédent sont aujourd'hui remises en cause. L'actuel gouvernement refuse, pour le moment, de confirmer les augmentations d'indices programmées pour l'ensemble des fonctionnaires en 2018, 2019 et 2020. **L'Etat refuserait ainsi d'honorer sa signature.** C'est également le cas pour la classe exceptionnelle : aucune certitude quant à sa mise en place pour l'instant. Les promesses n'engagent que ceux qui y croient...

Plus que jamais, le SNETAA-FO continuera à faire entendre sa voix dans l'intérêt des PLP !

([Revoir](#) à ce sujet notre revue « [AP](#) » spéciale PPCR et notre [EP n°508](#))

Se mobiliser le 10 octobre...

HAUSSE DE LA CSG

Le taux de CSG sera réévalué de 1,7 points, à compter du 1er janvier 2018, afin d'augmenter les recettes provenant de cet impôt. Cette hausse concernera aussi bien les salaires que les pensions de retraite et les revenus du patrimoine. Le **SNETAA-FO** s'est insurgé contre cette mesure car elle attaque encore les revenus du travail et des retraites.

JOUR DE CARENCE

Le jour de carence pour les arrêts maladie dans la Fonction publique est rétabli dès 2018. La prétendue équité avec les personnels du privé est fautive. Si un salarié du privé en arrêt maladie ne perçoit une indemnité qu'à partir du quatrième jour de maladie (trois jours de carence), sa perte de salaire est souvent compensée par l'employeur grâce à des accords de branches. Dans la Fonction publique, il n'y a aucune compensation financière : c'est à chaque fois une journée de salaire en moins.

GEL DU POINT D'INDICE

Le SNETAA-FO s'oppose à toutes ces mesures...

C'est pourquoi il appelle à la mobilisation le mardi 10 octobre prochain

Le gouvernement a annoncé le gel du point d'indice en 2017 et 2018. Très mauvaise nouvelle pour les fonctionnaires. Il avait été gelé de 2010 à 2016, ce qui a entraîné une perte de pouvoir d'achat importante. Puis, il a enfin été augmenté de 1,2 % (+ 0,6 % en juillet 2016 et + 0,6 % en février 2017), augmentation minimale qui ne rattrape en rien les pertes subies. Il est à nouveau gelé pour deux années. Décision inacceptable pour les fonctionnaires !

RETENUE POUR PENSION

La retenue pour pension depuis 2010 est passée de 7,85% à 10,29% du salaire brut. Elle doit passer à 10,56%. Résultat: le salaire net, ce qui reste pour payer son loyer, se nourrir, etc. est diminué d'autant.

SUPPRESSION DES CONTRATS AIDÉS

Pour 2017, le gouvernement prévoit 293 000 contrats aidés, un chiffre nettement inférieur aux 459 000 contrats signés en 2016. Cela fera 20 000 contrats en moins dans l'Éducation nationale (50 000 emplois à la rentrée 2017 contre 70 000 en 2016).

Le SNETAA-FO : votre engagement fait sa force

Moment des bonnes résolutions, où l'on repart "pour un tour", la rentrée est le moment privilégié dans l'année pour se mettre ou se remettre à jour : cahiers neufs, abonnements, inscriptions, ...

C'est le moment aussi de l'adhésion ou de la ré-adhésion syndicale. Tant sur le plan personnel que collectif, chaque année nous montre la nécessité de l'action syndicale. **Les difficultés professionnelles, personnelles de toute nature peuvent se poser à tout moment ; les problèmes collectifs se posent en permanence.**

La réponse syndicale, par la solidarité qu'elle concrétise, est la plus appropriée et la plus efficace.

C'est une évidence et pourtant on hésite trop souvent à franchir le pas. Le problème est qu'un syndicat est une association : il est la somme de ses adhérents. Son efficacité dépend de leur activité, mais d'abord de leur nombre.

L'obstacle étant souvent en partie financier, rappelons que la cotisation est remboursée aux 2/3 par un crédit d'impôt. **Alors n'hésitez plus : ADHEREZ au SNETAA-FO.**

CONTACTS ACADEMIQUES

Secrétaire académique : Nicolas DEMORTIER – 0384784099 - 0608238822 - snetaabes@orange.fr
Secrétaire académique et nationale : Marie-Jo HUGONNOT – 0608645794 - snetaa90@snetaabesancon.fr
Secrétaire départementale du Doubs : Sonia CAMINATI - snetaa25@snetaabesancon.fr
Secrétaire départementale du Jura : Muriel POUGET - snetaa39@snetaabesancon.fr
Secrétaire départemental de Haute-Saône : Didier MARC – snetaa70@snetaabesancon.fr

